



## FICHE CONTACT RELATIVE A UN OUVRAGE EXISTANT DE PRÉLÈVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES

**Attention : Cette fiche ne concerne pas les forages à usage domestique (< 1 000 m<sup>3</sup>/an). Elle sera à adresser pour instruction à l'adresse suivante : [ddt-ppe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-ppe@maine-et-loire.gouv.fr)  
Son dépôt ne vaut pas autorisation.**

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception :  N° BDEP :   
 Instructeur :  N° CASCADE :   
 Code masse d'eau :  SAGE :

### 1- LE DEMANDEUR

NOM Prénom :  Raison sociale :   
 Adresse :  Code postal :  Commune :   
 Mél :  Tél. :  Profession :   
 N° SIRET :  N° PACAGE :   
 Le demandeur est :  propriétaire  locataire

### 2- L'OUVRAGE - FORAGE

#### 2.1- Localisation

Adresse :   
 Code postal :  Commune déléguée :   
 Commune :   
 Cadastre : section :  N° de parcelle :   
 Coordonnées (Lambert) X :  Y :

#### 2.2- Caractéristiques

Année de réalisation :  Profondeur :  m N° DUPLOS :   
 Nappe captée (aquifère) :   
 Pompages d'essais réalisés :  Oui  Non  
 Existence d'une protection de la tête de l'ouvrage :  Oui  Non

#### 2.3- Prélèvement

Ouvrage équipé d'un compteur<sup>1</sup> ?  Oui  Non  
 Capacité des pompes :  m<sup>3</sup>/h  
 Période de prélèvement :  Hiver (novembre à mars)  Été (avril à octobre)  
 N° de compteur (Agence de l'eau) :

Année	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Volume (m <sup>3</sup> /an)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 2.4- USAGES

- Irrigation directe  Irrigation indirecte (remplissage d'une réserve)  
 Abreuvement  Filière agroalimentaire/industrielle  
 Autre (à préciser) :

Ouvrage lié à installation ICPE:  Oui  Non

Si oui, ICPE soumis à :  Autorisation  Enregistrement  Déclaration

## 3- L'ENVIRONNEMENT DE L'OUVRAGE

### 3.1- Enjeux dans un rayon de 500 mètres

Nom usuel du cours d'eau :

Distance entre l'ouvrage et le cours d'eau le plus proche :  m

Distance entre l'ouvrage et d'autres forages voisins connus :  m

### 3.2- Points de pollution potentiels dans un rayon de 200 mètres

Décharge ou stockage de déchets  Non  Oui situé à  m

Assainissement collectif ou individuel  Non  Oui situé à  m

Stockage :

• d'hydrocarbures  Non  Oui situé à  m

• de produits phytosanitaires  Non  Oui situé à  m

• d'engrais  Non  Oui situé à  m

Bâtiments d'élevage et leurs annexes  Non  Oui situé à  m

Stockage/ Transfert d'effluents :  Non  Oui situé à  m

Parcelles utilisées pour l'épandage :  Non  Oui situé à  m

**Pièces à joindre**

- La coupe géologique de l'ouvrage, la coupe technique de l'installation et le résultat des pompages d'essais. À défaut, le propriétaire fait établir ces coupes par la méthode adaptée (passage caméra, gamma-ray, micro-moulinet...)  
 Photo de la tête de l'ouvrage et du compteur (le cas échéant)  
 Carte au 1/25 000 localisant l'ouvrage  
 Justificatif de l'année de réalisation de l'ouvrage (ex : facture...)  
 Accord du propriétaire pour la présence de l'ouvrage sur sa parcelle

NOM Prénom  atteste sur l'honneur que les éléments fournis dans cette fiche d'information sont conformes à la réalité.

Fait à  le

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et au suivi du dossier. Les destinataires des données sont le Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire - SEEB - Unité Protection et Police de l'Eau - Cité Administrative - 15 bis rue Dupetit Thouars - 49 047 ANGERS CEDEX 01